

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE**

**REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 28 juin 2022 à 18h00 à Verclause**

Le Conseil communautaire, convoqué le 22 juin 2022 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes à Verclause.

Secrétaire de séance : Monsieur Claude BAS

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 96

Nombre de voix délibératives : 63

Etaient présents : 37

Éric RICHARD - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - André DONZE - Pascale ROCHAS - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Georges ROMEO - Sébastien DUPOUX - Pascal CIRER METHEL - Michel GREGOIRE - Augustin CLEMENT - Christian CORNILLAC - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Sylvie GARNERO – Didier LAFFITTE (suppléant) - Aurore AMOURDEDIEU Pierre COMBES - Thierry DAYRE - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME – Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSSEN - Odile PILOZ - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Olivier SALIN - Marc BOMPARD - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Patrick TITZ - Claude BAS - Alain NICOLAS – Jacques NIVON - Marie-Pierre MONIER

Etaient absents ou excusés : 35

Marc HAMARD - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Philippe CAHN - Patrick LEDOUX - Gérard TRUPHEMUS - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Odile TACUSSEL - Laurent CHAREYRE - François GIRAUD - Stéphanie POUYET - Didier GILLET - Géraud BONTOUX - Christian CARRERE - Didier ROUSSELLE - Gilles RAVOUX - Louis AICARDI - Gilbert MORIN - Alan PUSTOCH - Martial BONNEFOY - Annelise FAREL - Jean-Louis NICOLAS - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Nadège RANCON - Christine ROUSSIN - Gérard PEZ - Jason DUQUESNOY - Claude SOMAGLINO

Excusés ayant donné pouvoir : 26

Annie FEUILLAS a donné pouvoir à Georges ROMEO - Christian THIRIOT a donné pouvoir à Daniel CHARASSE - José FERNANDES a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Sébastien BERNARD a donné pouvoir à Roland PEYRON - Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Michel TREMORI a donné pouvoir à André DONZE - Jean-Michel LAGET a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Sébastien ROUSTAN a donné pouvoir à Sylvie GARNERO - Laurence CHAUDET a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Philippe LEDESERT a donné pouvoir à Eric RICHARD - Martine BERGER-SABATIER a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Monique BOTTINI a donné pouvoir à Odile PILOZ - Florence BOUNIN a donné pouvoir à Pierre COMBES – Marie-Christine LAURENT a donné pouvoir à Roger VIARSAC – Aurélie LOUPIAS a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Thierry TATONI a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Pascal LANTHEAUME - Christian TEULADE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Serge ROUX a donné pouvoir à Thierry DAYRE - Fabienne BARBANSON a donné pouvoir à Aurore AMOURDEDIEU - Claude CHAMBON a donné pouvoir à Jean GARCIA - Muriel BREDY a donné pouvoir à Pascale ROCHAS - Alain FRACHINOUS a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Patrick TITZ - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Olivier SALIN

En application de l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, l'organe délibérant des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibère valablement que lorsque le tiers de ses membres en exercice est présent, chacun d'eux pouvant être porteur de deux pouvoirs.

Politique territoriale Petite Enfance - Social

Rapporteure : Pascale ROCHAS

Petite Enfance

121-2022 Ouverture d'un jardin d'enfants sur le site Les Petits Bouts à Nyons

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment son article L.214-1 relatif aux modes d'accueils du jeune enfant et des services de soutien à la parentalité ;

Vu la loi ASAP n°2020-1525 du 7 décembre 2020 et le décret d'application du 30 août 2021 relatif aux établissements d'accueil du Jeune Enfant ;

Considérant que le cadre législatif et réglementaire de l'accueil du jeune enfant relève du Conseil départemental via ses services de protection maternelle et infantile (PMI) ;

Considérant que le projet d'ouverture d'un jardin d'enfants est inscrit dans le schéma de développement de l'accueil Petite-Enfance (présenté en Conseil communautaire le 1^{er} mars 2022) qui met en évidence la nécessité d'augmenter l'accueil du jeune enfant pour répondre aux besoins de la population.

Les données de la CAF et de l'observatoire national de la Petite-Enfance démontrent un fort déficit de places sur notre territoire. En effet, le territoire des Baronnies détient le taux de couverture le plus bas de la Drôme : 47 % alors que la moyenne départementale dépasse les 60 %. Le territoire est repéré par la CAF 26, et aujourd'hui la MSA (dispositif GMR – Grandir en Milieu Rural), comme une zone à soutenir pour renforcer les services d'accueil Petite-Enfance.

Afin de répondre aux besoins locaux, il est donc proposé d'optimiser le site Les Petits Bouts à Nyons pour accueillir 12 enfants supplémentaires, dans le cadre d'un jardin d'enfants (2/3 ans). Cet accueil permettra de toucher environ 25 familles supplémentaires.

Dans un 1^{er} temps, avec l'accord de la PMI et à titre expérimental pour un an, le site sera utilisé en l'état et sera en « cohabitation » avec l'ALSH ouvert les mercredis et certaines vacances scolaires. Certains aménagements et acquisitions sont nécessaires pour adapter le site aux tout-petits.

Parallèlement, une étude conduite avec l'aide du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) permettra de réfléchir aux aménagements et extensions nécessaires pour un accueil permanent Petite-Enfance (0/3 ans), format de micro-crèche.

Pour mettre en place cette action et ouvrir cet accueil au plus tard en novembre 2022, il est proposé de :

- soumettre aux élus, la création de ce nouvel espace,
- valider les plans de financements ci-dessous

BUDGET PREVISIONNEL FONCTIONNEMENT JARDIN D'ENFANTS 2022-2023

DÉPENSES	BP 2022 (2 mois)	BP 2023
Total charges à caractère général	6 713,10 €	28 523,00 €
Frais de personnel	29 800,00 €	178 777,00 €
Total	36 513,10 €	207 300,00 €
RECETTES	BP 2022 (2 mois)	BP 2023
74783 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE / Bonus Territoire	7 200,00 €	43 200,00 €
74 – GMR / MSA (estimation minimale)	5 000,00 €	20 000,00 €
70661- CLSH-PSO-CRECHE-PSU	11 510,00 €	69 063,00 €
Participation des familles	5 130,00 €	30 776,00 €
Autofinancement CCBDP	7 673,10 €	44 261,00 €
Total	36 513,10 €	207 300,00 €

BUDGET PREVISIONNEL INVESTISSEMENT JARDIN D'ENFANTS 2022

DÉPENSES	Montant
Petit Equipement (couchettes, mobilier de jardin, meuble à langer, chaises, armoire bureau, bureau...)	5 260,00 €
Autres équipements (jeux - jouets)	1 000,00 €
Entretien réparations bâtiments (agencement - installation : interphone, ombrage, grilles délimitation espaces, ...)	38 640,00 €
Travaux services technique (internes)	10 000,00 €
TOTAL	54 900,00 €

DÉPENSES	Montant
CAF	40 000,00 €
Cofinancement GMR / MSA (estimation minimale)	4 000,00 €
Autofinancement CCBDP	10 900,00 €
TOTAL	54 900,00 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide

POUR : 63

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

D'APPROUVER l'ouverture d'un jardin d'enfants sur le site les Petits Bouts à Nyons ;

DE VALIDER les plans de financements prévisionnels en fonctionnement et investissement ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Le Président

Thierry DAYRE



The image shows a blue circular official stamp of the 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES BARONNIES en DROME PROVENCE' with the number '26110 NYONS' at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Transmis en préfecture le : 06/07/22

Mise en ligne le : 06/07/22

Ampliation :

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20220628-121_2022-DE
en date du 06/07/2022 ; REFERENCE ACTE : 121_2022